



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 avril 2021 à 19 heures

L'an deux mil vingt et un, le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Martin d'Ardèche, dûment convoqué le neuf avril, s'est réuni, dans la salle de la cantine, à huis clos et au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Daniel DEL VAS, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice :	15	Présents :	12	Pouvoirs :	3	Votants :	15
---------------	----	------------	----	------------	---	-----------	----

Présents		Absents excusés
D. DEL VAS, Maire	E. JOSSIN-CHRISTIN	R. ARNAUD (pouvoir à D. DEL VAS)
D. ARCHAMBAULT, 2 ^{ème} adjoint	E. JUILLET	J. DEGUILLIEN (pouvoir à Y. BERRAUD)
G. THAO, 3 ^{ème} adjoint	G. LAURENT	JJ COUPIREAU (pouvoir à D. DEL VAS)
Y. BERRAUD, 4 ^{ème} Adjoint	C. MALFOY	
J.F CAPPE	L. MOULIN	Secrétaire de séance :
D. GILHARD	N. PAWLIEZ	Géraldine LAURENT

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS VOTÉES

1) 2021-11 : Taux des impositions directes locales 2021

« M. le Maire propose, pour l'année 2021, un taux de TFPB à 32.78 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- ⇒ **DECIDE** de ne pas augmenter les taux de TFPB et TFNB, soit : 31.78 % et 80 %.
- ⇒ **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour exécuter cette décision et signer les documents afférents. »

Pour :	12	Contre :	0	Abstentions :	3
--------	----	----------	---	---------------	---

2) 2021-12 : Tarifs de la cantine et de la garderie périscolaire

« M. le Maire propose les tarifs suivants, à compter du 1^{er} septembre 2021 :

- Un ticket de repas à la cantine : 4 € au lieu de 3.80 € actuellement,
- Un ticket de garderie : 1 € au lieu de 0.50 € actuellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- ⇒ **DECIDE** de fixer les tarifs tels que :
 - **1 repas cantine : 4 €,**
 - **1 ticket garderie : 0.80 €**
- ⇒ **DIT** que cette augmentation sera effective à compter du 1^{er} septembre 2021.
- ⇒ **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour exécuter cette décision et signer les documents afférents. »

Pour :	12	Contre :	0	Abstentions :	3
--------	----	----------	---	---------------	---

3) 2021-13 : Tarifs 2021

« Pour mémoire, M. le Maire présente à l'assemblée les tarifs 2019, reconduits en 2020 :

Petit cirque :	40 €
Animation de plein air :	200 €
Structures ludiques ou publicitaires	2.50€/m ²
Terrasses commerces du 1 ^{er} mars au 31 octobre	45€/m ²
Chalets de Noël :	50 €
Tables & bancs :	30 €

Salle Polyvalente		Salle des mariages	
Caution :	500 €	La journée :	15 €
Associations de St Martin, St Marcel, St Just et Bidon :	Gratuit	La semaine :	80 €
Associations extérieures :	40 €	2 semaines	150 €
Contribuable commune :	50 €		
Contribuable extérieur :	200 €		

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- ⇒ **DECIDE** de reconduire pour 2021 les tarifs tels que présentés ci-dessus,
- ⇒ **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour exécuter cette décision et signer les documents afférents ».

Pour : 12	Contre : 0	Abstentions : 3
-----------	------------	-----------------

4) 2021-14 : Tarifs horodateurs

M. le Maire présente pour mémoire les tarifs 2019, reconduits en 2020, pour les horodateurs et Forfait Post stationnement (FPS) :

PARKINGS VOITURES		
	« Sauze »	« Grain de sel »
½ heure	Gratuit	Gratuit
1 heure	1 €	1 €
2 heures	2 €	2 €
3 heures	3 €	3 €
4 heures	4 €	4 €
5 heures	5 €	5 €
6 heures	10 €	10 €
Plus de 7 heures	25 €	25 €
FPS	25 €	25 €

PARKINGS			
Bus « Sauze »		Camping-car « Sauze »	
1 heure	10 €	1 heure	3 €
2 heures	12 €	3 heures	5 €
3 heures	15 €	5 heures	7 €
4 heures	20 €	6 heures	15 €
6 heures	30 €	12 heures	20 €
Plus de 8 heures	40€	Maxi 24 heures	40 €
FPS	40 €	FPS	40 €

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces tarifs pour 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- ⇒ **DECIDE** de reconduire pour l'année 2021 les tarifs tels que présentés ci-dessus,
- ⇒ **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour exécuter cette décision et signer les documents afférents. »

Pour : 12	Contre : 0	Abstentions : 3
-----------	------------	-----------------

5) 2021-15 : Reversement des salaires au Budget Principal par les Budgets Annexes

« M. le Maire explique à l'assemblée que le Budget Principal supporte des coûts directs de Fonctionnement de gestion administrative et d'interventions des services techniques liés aux Budgets Annexes : Camping, Plages et Horodateurs et Débarcadère...

Le montant prévisionnel des contributions dues au titre de l'année 2021 a ainsi été calculé à partir des éléments fournis ci-dessous, étant précisé que les quotes-parts définies sont applicables d'année en année tant qu'elles ne sont pas modifiées.

TABLEAU DES QUOTES-PARTS POUR LES BUDGETS ANNEXES			
	Débarcadère	Plages & Horodateurs	Camping le Village
Services techniques	2 agents / 1 mois	4 agents / 1 mois	1 agent / 1 mois
Garde Champêtre	1 agent / 1 mois	1 agent / 1 mois	-
Gestion administrative	1 agent / 1 mois	1 agent / 1 mois	1 agent / 1 mois

MONTANTS A REFACTURER AUX BUDGETS ANNEXES			
	Débarcadère	Plages & horodateurs	Camping le Village
Montant réel	12 816.67 €	18 438.52 €	6 308.53 €
Montant arrondi	12 817 €	18 439 €	6 309 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- ⇒ **DECIDE** d'approuver le mode de calcul des charges de personnel tel que présenté ci-dessus,
- ⇒ **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour exécuter cette décision et signer les documents afférents. »

Pour : 12	Contre : 0	Abstentions : 3
-----------	------------	-----------------

6) 2021-16 : Reversement de la participation au SDIS au Budget Principal par les Budgets Annexes,

« M. le Maire rappelle à l'assemblée que le Budget Principal supporte des frais d'administration général dont, notamment le coût de la participation au SDIS.

Il revient à l'assemblée de statuer sur le remboursement par les Budgets annexes de la dépense du SDIS effectuée pour l'exercice des compétences des dits budgets.

Pour 2021, la dépense du SDIS est de 17 500 €. M. le Maire propose au Conseil Municipal les montants suivants :

- Budget Débarcadère : 7 500 €,
- Budget Plages & Horodateurs : 7 500 €,
- Budget Camping le Village : 2 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- ⇒ **DECIDE** d'approuver les montants de la participation au SDIS des Budgets annexes tels que présentés ci-dessus,
- ⇒ **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour exécuter cette décision et signer les documents afférents. »

Pour : 12	Contre : 0	Abstentions : 3
-----------	------------	-----------------

7) 2021-17 : Subvention de Fonctionnement au CCAS

« M. le Maire rappelle à l'assemblée que, lors de l'élaboration budgétaire 2020, il a été prévue une subvention de Fonctionnement au CCAS de 24 000 €.

La situation du CCAS, en 2021, étant la même qu'en 2020 à savoir que, suite à la fermeture administrative de l'Ehpad, le CCAS ne dispose plus de rentrées financières suffisantes pour faire face, notamment aux échéances de l'emprunt, M. le Maire propose que le Budget Principal alloue au CCAS une subvention de Fonctionnement de : 19 800 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- ⇒ **DECIDE** d'allouer au CCAS une subvention de Fonctionnement pour 2021 de 19 800 €,
- ⇒ **DIT** que les crédits seront inscrits aux deux budgets en 2021,
- ⇒ **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour exécuter cette décision et signer les documents afférents. »

Pour : 12	Contre : 0	Abstentions : 3
-----------	------------	-----------------

8) 2021-18 : Subvention exceptionnelle de Fonctionnement au Budget du Camping le Village

« M. le Maire explique à l'assemblée que les recettes 2020 du Camping le Village ont été bien en dessous des prévisions budgétaires et que le Compte Administratif 2020 fait ressortir un déficit de Fonctionnement qui obère la saison 2021. M. le Maire propose, à l'assemblée, que le Budget Principal alloue au Budget Annexe du Camping le Village une subvention exceptionnelle d'équilibre de 20 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- ⇒ **DECIDE** d'allouer une subvention exceptionnelle d'équilibre de 20 000 € au Budget annexe du Camping le Village 2021,
 - ⇒ **DIT** que les crédits seront inscrits aux deux budgets en 2021,
- DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour exécuter cette décision et signer les documents afférents. »

Pour : 12	Contre : 0	Abstentions : 3
-----------	------------	-----------------

9) 2021-19 : Subvention aux associations

M. le Maire propose à l'assemblée la répartition des subventions aux associations suivante :

Course & Nature (Trail des Gorges	600 €	A.Trempe-cul	600 €
A.Max Ernst à Saint-Martin d'Ardèche	300 €	USJM	500 €
La Tirelire du Grain de Sel	600 €	M'is For magic	500 €
APPMA	250 €	Ardèche Sport attitude	300 €
ACCA	250 €	Minéraux & Fossiles Cuttrona Prado	200 €
Les Givrés du Scrap	300 €		

Associations conventionnées :

- Bibliothèque de Saint-Martin : 3 000€,
- Association Canoë Kayak : 4 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- ⇒ **DECIDE** d'allouer les subventions 2021 aux associations telles que proposées ci-dessus, pour un montant total de 11 400 €.
- ⇒ **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour exécuter cette décision et signer les documents afférents. »

Pour : 12	Contre : 0	Abstentions : 3
-----------	------------	-----------------

10) 2021-20 : Vote du compte de gestion 2020 du Budget Principal

« M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établie par la Trésorerie à la clôture de l'exercice.

M. le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Vote le compte de Gestion 2020 du Budget Principal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice. »

11) 2021-21 : Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Principal,

« ...M. le Maire s'étant retiré pour ce vote, il ne peut exercer ses 2 pouvoirs. Les 2 élus ayant donné pouvoir à M. le Maire ne sont donc pas comptés dans les votants.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de G. THAO, 3^{ème} adjoint, Vote le compte administratif de l'exercice et arrête ainsi les comptes :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu :	1 075 378.91
	Réalisé :	843 021.09
	Restes à Réaliser :	0
Recettes	Prévu :	1 075 378.91
	Réalisé :	1 005 662.96
	Restes à Réaliser :	0

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévu :	270 037.10
	Réalisé :	199 677.79
	Restes à Réaliser :	0

Recettes	Prévu :	270 037.10
	Réalisé :	127 198.05
	Restes à Réaliser :	0
	Résultat de clôture de l'exercice :	
	Fonctionnement :	162 641.87
	Investissement :	-72 479.79
	Résultat Global :	92 162.13

Pour : 6	Contre : 4	Abstentions : 2
----------	------------	-----------------

12) 2021-22 : Affectation du Résultat 2020 au Budget Principal 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 lors de cette séance.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte Administratif fait apparaître :

En Section de Fonctionnement

• Un déficit de :	77 746.04
• Un excédent reporté de :	240 117.91
	<u>Soit un excédent cumulé de :</u>
	162 641.87

En Section d'Investissement :

• Un déficit de :	72 479.74
• Un solde des Restes à Réaliser de :	0
	<u>Soit un besoin de financement de :</u>
	72 479.74

DÉCIDE d'affecter le résultat de Fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	162 641.87
COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1068-R)	72 479.74
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002-R)	90 162.13

Pour : 12	Contre : 3	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

13) 2021-23 : Vote du Budget Principal 2021

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à la majorité, VOTE** les propositions pour le Budget Primitif de l'exercice 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	894 740.13
Recettes	894 740.13
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	186 401.74
Recettes	186 401.74

Pour : 12	Contre : 3	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

14) 2021-24 : Vote du compte de gestion 2020 du Budget Camping le Village

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établie par la Trésorerie à la clôture de l'exercice.

M. le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité Vote le compte de Gestion 2020 du Budget Annexe Camping le Village, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

15) 2021-25 : Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Camping le Village

« ..M. le Maire s'étant retiré pour ce vote, il ne peut exercer ses 2 pouvoirs. Les 2 élus ayant donné pouvoir à M. le Maire ne sont donc pas comptés dans les votants.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de G. THAO, 3^{ème} adjoint, Vote le compte administratif de l'exercice et arrête ainsi les comptes :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu :	96 051.10
	Réalisé :	95 936.58
	Restes à Réaliser :	0
Recettes	Prévu :	96 051.10
	Réalisé :	68 454.92
	Restes à Réaliser :	0

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévu :	11 751.95
	Réalisé :	1 697.10
	Restes à Réaliser :	0
Recettes	Prévu :	11 751.95
	Réalisé :	11 751.95
	Restes à Réaliser :	0

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement :	-27 481.66
Investissement :	10 054.95
Résultat Global :	-17 426.81

Pour : 3	Contre : 2	Abstentions : 7
----------	------------	-----------------

16) 2021-26 : Affectation des Résultats 2020 au Budget Camping le Village 2021

M. JF CAPPE a quitté la séance et n'a donc pas pris part au vote.

« Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 lors de cette séance.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte Administratif fait apparaître :

En Section de Fonctionnement

• Un déficit de :	13 199.69	
• Un déficit reporté de :	14 281.97	
	<u>Soit un déficit cumulé de :</u>	27 481.97

En Section d'Investissement :

• Un excédent de :	10 054.85	
• Un solde des Restes à Réaliser de :	0	
	<u>Soit un excédent de financement de :</u>	10 054.85

DÉCIDE d'affecter le résultat de Fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : DÉFICIT	27 481.97
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002-D)	27 481.97
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ : EXCÉDENT (001-R)	10 054.85

Pour : 11	Contre : 2	Abstentions : 1
-----------	------------	-----------------

17) 2021-27 : Vote du Budget Camping le Village 2021

M. JF CAPPE a quitté la séance et n'a donc pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur le Maire, à la majorité **VOTE** les propositions pour le Budget Primitif de l'exercice 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	127 351.10
Recettes	127 351.10
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	2 851.10
Recettes	21 471.73

Pour : 11	Contre : 2	Abstentions : 1
-----------	------------	-----------------

18) 2021-28 : Vote du compte de gestion 2020 du Budget Plages/Horodateurs

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établie par la Trésorerie à la clôture de l'exercice.

M. le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité Vote le compte de Gestion 2020 du Budget Annexe Plages & Horodateurs, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

19) 2021-29 : Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Plages/Horodateurs

« M. le Maire s'étant retiré pour ce vote, M. Guillaume THAO 3^{ème} adjoint a été élu président.

M. le Maire s'étant retiré pour ce vote, il ne peut exercer ses 2 pouvoirs. Les 2 élus ayant donné pouvoir à M. le Maire ne sont donc pas comptés dans les votants.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de G. THAO, 3^{ème} adjoint, Vote le compte administratif de l'exercice et arrête ainsi les comptes :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu :	73 649.15
	Réalisé :	71 384.79
	Restes à Réaliser :	0
Recettes	Prévu :	73 649.15
	Réalisé :	91 300.22
	Restes à Réaliser :	0

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévu :	24 777.82
	Réalisé :	9 460.14
	Restes à Réaliser :	0
Recettes	Prévu :	24 777.82
	Réalisé :	24 673.69
	Restes à Réaliser :	0

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement :	19 915.43
Investissement :	15 213.55
Résultat Global :	35 128.98

Pour : 9	Contre : 3	Abstentions : 0
----------	------------	-----------------

20) 2021-30 : Affectation des Résultats 2020 au Budget Plages/Horodateurs 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 lors de cette séance.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte Administratif fait apparaître :

En Section de Fonctionnement

- Un excédent de : 13 812.75
- Un déficit reporté de : 6 102.68

Soit un excédent cumulé de : 19 915.43

En Section d'Investissement :

- Un excédent de : 15 213.55
- Un solde des Restes à Réaliser de : 0

Soit un excédent de financement de : 15 213.55

DÉCIDE d'affecter le résultat de Fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	19 915.43
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002-R))	19 915.43
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ : EXCÉDENT (001-R)	15 213.55

Pour : 12	Contre : 3	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

21) 2021-31 : Vote du Budget Plages/Horodateurs 2021,

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur le Maire, à la majorité **VOTE** les propositions pour le Budget Primitif de l'exercice 2021 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	103 461.91
Recettes	103 461.91
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	7 846.48
Recettes	29 511.72

Pour : 12	Contre : 3	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

22) 2021-32 : Vote du compte de gestion 2020 du Budget Débarcadère

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établie par la Trésorerie à la clôture de l'exercice.

M. le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité Vote le compte de Gestion 2020 du Budget Annexe Débarcadère, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

23) 2021-33 : Vote du Compte Administratif 2020 du Budget Débarcadère

M. le Maire s'étant retiré pour ce vote, M. Guillaume THAO 3^{ème} adjoint a été élu président.

M. le Maire s'étant retiré pour ce vote, il ne peut exercer ses 2 pouvoirs. Les 2 élus ayant donné pouvoir à M. le Maire ne sont donc pas comptés dans les votants.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de G. THAO, 3^{ème} adjoint, Vote le compte administratif de l'exercice et arrête ainsi les comptes :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu :	59 010.00
	Réalisé :	39 914.99
	Restes à Réaliser :	0
Recettes	Prévu :	59 010.00
	Réalisé :	53 089.97
	Restes à Réaliser :	0

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévu :	33 188.04
	Réalisé :	0
	Restes à Réaliser :	0
Recettes	Prévu :	33 188.04
	Réalisé :	33 188.04
	Restes à Réaliser :	0
Résultat de clôture de l'exercice :		
	Fonctionnement :	13 174.98
	Investissement :	33 188.04
	Résultat Global :	46 363.02

Pour : 9	Contre : 3	Abstentions : 0
----------	------------	-----------------

24) 2021-34 : Affectation des Résultats 2020 au Budget Débarcadère 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020 lors de cette séance.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte Administratif fait apparaître :

En Section de Fonctionnement

• Un excédent de :	14 560.28	
• Un excédent reporté de :	1 385.30	
	<u>Soit un excédent cumulé de :</u>	13 174.98

En Section d'Investissement :

• Un excédent de :	33 188.04	
• Un solde des Restes à Réaliser de :	0	
	<u>Soit un excédent de financement de :</u>	33 188.04

DÉCIDE d'affecter le résultat de Fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	13 174.98
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002-R)	13 174.98
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ : EXCÉDENT (001-R)	33 188.04

Pour : 12	Contre : 3	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

25) 2021-34 : Vote du Budget Débarcadère

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur le Maire, à la majorité, **VOTE** les propositions pour le Budget Primitif de l'exercice 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	66 535.99
Recettes	66 535.99
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	0
Recettes	41 154.05

Pour : 12	Contre : 3	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

QUESTIONS DIVERSES

Commission Camping :

Face aux difficultés que rencontre le Camping le Village, le Conseil Municipal décide de créer une commission Camping afin d'analyser la situation et faire des propositions pour l'avenir de la structure.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 heures 55.

Le Maire
Daniel DEL VAS

